

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 140 (1995)
Heft: 1

Artikel: L'éducation aux oubliettes? : Un aspect du "Règlement de service 95"
Autor: Ducotterd, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'éducation aux oubliettes?

Un aspect du «Règlement de service 95»

Par le colonel EMG Paul Ducotterd

Non, les oubliettes ou la poubelle, ce n'est pas ce qu'a dit le professeur J. Andereg, de la Haute Ecole de Saint-Gall, président du groupe de travail chargé de la nouvelle «charte» des militaires.

La présentant à la presse, il n'en a pas moins dit: «Il est vrai que le *RS 95* évite le terme d'«éducation» qui, en allemand, prête à confusion.» C'est étonnant. Il n'est que de prendre le dictionnaire interlingue *Langenscheidt* pour se convaincre que, en premier lieu, «Erziehung» signifie «éducation» au sens français.

Nous ne faisons pas ici une querelle de mots. Abandonner l'éducation en tant que principe, c'est donner libre cours au laisser-aller et à tous les abandons... et ouvrir la porte à tout un prêchi-prêcha qui prétend la remplacer.

Se pose la question de ce qu'est l'éducation, la militaire en particulier. Pour le général Wille, initiateur du *Règlement de service* par le biais de son règlement de la cavalerie – il était alors colonel – l'éducation est faite d'habitude, celle du devoir, du service et de la discipline. Elle requiert au plus haut point l'attention.

Autant dire que, de nos jours, où l'on rabote la durée du service en diminuant les écoles de base, en réduisant les semaines de travail et en espaçant les cours de répétition, on ne renforce guère l'effet éducatif, ce à quoi les plus vigilants appels à la conscience civique des soldats ne changeront rien. Ils ne feront que les indisposer. Laissons là cette pitoyable querelle pour relever trois points:

– Aucun de nos officiers généraux n'a été retenu pour idoine en vue de présider à la réglementation du service. Seuls l'un

ou l'autre furent membres de la commission comme lors de la «réforme Oswald».

– Le sommaire du *RS 95* ne cite ni l'obéissance, ni la discipline, ni la camaraderie. Si vous les voulez trouver, il vous faut éplucher l'index alphabétique, en fin d'ouvrage.

– Tradition voulant, le nouveau *RS* porte le paraphe du Conseil fédéral, lequel n'a même pas été évoqué lors de la présentation de ce règlement à la presse.

Dans d'autres armées, le *RS* se nomme *Règlement de discipline*. Laisant de côté le verbiage, c'est à cet aspect qu'iront nos réflexions. Car, qu'on le veuille ou non, c'est le thème central. On en trouve trace à l'introduction du chapitre 3: «L'ordre et l'obéissance sont les caractéristiques principales du commandement militaire.» Il y manque tout de même la réflexion, en dépit de tout ce que nous livrent les lignes suivantes. Et le dévouement.

Mais venons-en au noyau. Le paragraphe 13 traite de la discipline: «Elle signifie que le militaire vise d'abord à l'accomplissement de la mission commune en donnant le meilleur de lui-même et fait passer au second plan ses désirs et ses intérêts personnels.» Là, on peut affirmer: d'accord. Il y a toutefois un second alinéa: «La discipline atteint son efficacité optimale quand elle s'allie à l'indépendance et à l'initiative.» Alors, on ne comprend plus quelle différence l'on fait entre obéissance et discipline. Car, si l'obéissance est indispensable à la discipline, l'initiative en est une partie intégrante. Elle en est tout le sel. Ce qu'un vieux *RS* appelait le don de soi, le don de toutes ses facultés physiques, psychiques et morales, ce, à tout instant, en péril de mort comme en corvée de nettoyage.

Certes, cette discipline a, depuis toujours, constitué comme un idéal, à l'altitude duquel nul ne peut prétendre respirer constamment. Ici, toutefois, on semble la ravalier quasiment à son minimum de bonne exécution des ordres.

La camaraderie n'est guère mieux traitée que la discipline. Au chiffre 12, on écrit que «les militaires doivent collaborer dans un esprit de camaraderie. Ils respectent la personnalité et les biens des autres militaires et se portent assistance en cas de détresse ou de danger. L'esprit de camaraderie est indépendant des grades militaires, des convictions (...) de la couleur de la peau.» Nous sommes loin de l'époque où l'on prescrivait que les officiers, sous-officiers et soldats soient de bons et

fidèles camarades au service et hors du service.

La boussole a perdu de son Nord. Nous connaissions la rigueur de la discipline, tempérée par la camaraderie qui en était l'autre pôle. L'éducation en était le ciment. Rejetez l'une des trois et vous n'aurez qu'une armée moralement désarmée, capable de défiler, certes, mais fêtu de paille dans la bataille.

Décision étant prise quant à la promulgation de ce *RS 95*, il importe surtout que le cadre ne cesse de voir dans l'éducation, liant majeur de la cohésion, une tâche primordiale... en attendant qu'une révision la reprenne dans le texte.

P.-M. J. D.

P.S. Faute de temps, nous dit-on, l'ancienne procédure disciplinaire a été maintenue, fin d'ouvrage, en annexe. Cela fait tout de même le petit quart du cahier et cela prête à penser qu'il s'agit d'un écrit prématuré. Le *RS 95* est complété par un «Bréviaire 95». Autant dire que le soldat s'y retrouvera mal ou qu'il devra lire deux cahiers pour s'y retrouver. L'enfer reste pavé de bonnes intentions...

La guerre en orbite

Cet ouvrage de Serge Grouard¹, conseiller technique au cabinet de Jacques Chirac après avoir travaillé au ministère de la Défense, aborde les multiples facettes, politique, économique, scientifique et militaire de l'espace. Refusant d'exploiter une science-fiction alléchante mais invraisemblable, l'auteur développe des perspectives originales sur l'utilisation qui pourrait être faite de l'espace dans les cinquante prochaines années.

Celle-ci sera d'abord, qu'on le veuille ou non, stratégique et militaire, parce que la technique spatiale aide à maîtriser l'information, un domaine qui apparaît comme un enjeu majeur dans les relations internationales. Les engins spatiaux renforcent les possibilités des grandes puissances militaires, ce qui permettra éventuellement de diminuer les risques de recours aux armes nucléaires. L'utilisation de l'espace sera également pacifique et scientifique.

Actuellement, les politiques spatiales sont en crise parce qu'elles n'ont pas intégré ces deux données essentielles, en restant trop souvent à des projets de prestige dont l'intérêt reste faible en dépit de dépenses exorbitantes.

¹Grouard, Serge: La guerre en orbite. Essai de politique et de stratégie spatiales. Paris, Economica, 1994. 286 pp. SFr 38.— Cet ouvrage peut être obtenu auprès d'Alkadiffusion, Case postale 83, CH-1806 Saint-Légier. Le capitaine Klausfelder accorde aux lecteurs de la RMS une remise de camarade de 15%.